

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 septembre 2024

Nombre de Conseillers : 13 Nombre de présents : 11

Nombre d'absents : 2 Nombre de procurations : 2 Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, et le, deux septembre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation :

Présents: Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER,

Danièle GERMAIN, Françoise FLOURENT,

Excusés: Guy BONAMY ayant donné pouvoir à Olivier MARS,

Dominique KUGLER ayant donné pouvoir à Danièle GERMAIN

Absent:

Secrétaire : Audrey PERDRIX

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 1er juillet 2024

DELIBERATION N° 20240902_001 : autorisant le Maire à signer la convention de servitude pour éclairage public parking rue Gabriel Pravieux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-31,

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans le cadre des travaux de création du parking situé au 7 rue Gabriel Pravieux, il convient de prévoir les ouvrages techniques nécessaire à l'alimentation de l'éclairage public. A ce titre, le SYDER propose à la commune de Charnay, la signature d'une convention de servitude pour réaliser l'étude technique nécessaire à la réalisation des installations souterraines, aériennes et ouvrages annexes nécessaires au projet.

Le Maire donne lecture de la convention et invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents et pièces relatifs à ce dossier

DELIBERATION N° 20240902_002 : autorisant le Maire à signer la convention de partenariat avec la CAF

Dans le cadre du contrôle et du suivi de l'obligation scolaire, le maire de chaque commune réalise chaque année, à la rentrée scolaire, un recensement des enfants soumis à ladite obligation.

Le maire peut dans ce cadre, conformément aux articles L. 131-6, et R. 131-10-1 et suivants du code de l'éducation, mettre en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel où sont enregistrées les données à caractère personnel relatives aux enfants en âge scolaire domiciliés dans la commune, qui lui sont notamment transmises par les organismes chargés du versement des prestations familiales.

Monsieur le Maire explique au Conseil que dans ce cas, il convient de signer une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales, pour lui permettre de mettre à disposition, les





données visées à l'article R.131-10-3 du Code de l'éducation, en vue du recensement des enfants résidant dans la Commune et soumis à l'obligation scolaire.

Le Maire donne lecture de la convention et invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

> AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents et pièces relatifs à ce dossier

DELIBERATION N° 20240902_03 : Renouvellement de la convention unique du CDG 69

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de conventions pour la durée de chaque mission, d'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année.

Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Assistante sociale du personnel,
- Archivage pluriannuel,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Intérim.

Pour ces missions à adhésion pluriannuelle, le cdg69 a proposé, à compter du 1^{er} janvier 2022, une convention unique d'une durée de 3 années, renouvelable une fois.

Depuis 3 ans, les tarifs n'ont pas évolué. Au 1^{er} janvier 2025, certaines de ces missions font l'objet d'évolutions tarifaires afin de préserver l'équilibre financier des services concernés :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Assistante sociale du personnel,
- Conseil en droit des collectivités,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes.

Certaines missions font également l'objet d'évolutions réglementaires et organisationnelles, à compter du $1^{\rm e}$ janvier 2025, nécessitant l'actualisation des annexes suivantes de la convention unique .

- Médecine préventive : mise en conformité avec les textes juridiques, notamment avec le Code général de la fonction publique ; rappel du cadre juridique en matière de laïcité et de secret médical partagé,
- Inspection hygiène et sécurité : nouvelles modalités organisationnelles et nouveau découpage pour les effectifs des collectivités inspectées,
- Retraite dans le cadre du traitement des cohortes : adaptation des prestations au regard de l'évolution organisationnelle de la CNRACL.





Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vu le CGFP,

Vu le CGCT,

Vu le décret n° 85-643 relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération n° 34/2021 en date du 29 novembre 2021 d'adhésion à la convention unique du cdg69,

Considérant que le cdg69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité que la commune entend poursuivre,

Considérant les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles de certaines missions à compter du 1^e janvier 2025,

Article 1 : de bénéficier des missions de la convention unique proposées par le cdg69 conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Article 2 : d'approuver les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles.

Article 3 : d'autoriser l'autorité territoriale à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques.

Article 4 : d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

1. COMMISSION VIE LOCALE

<u>Culture- Tourisme</u>: RAS

<u>Associations- Bibliothèque</u>:

Association des commerçants :

Son barbecue en collaboration avec la mairie dans le cadre du Rosé Nuit d'été a accueilli environ 200 personnes. Retour positif sur l'ensemble de l'organisation et de son déroulé.

- Forum des Associations : le 8 septembre prochain, 14 associations sont inscrites dont deux extérieures ; le tennis club Varenne et le Golf du Beaujolais.

 Installation dès 9h30 Pot de l'amitié dès 11h30. Votre aide est bienvenue ! Prévoir une affiche à l'école et mise en ligne sur Panneau Pocket
- Prochaine réunion avec les Associations charnaysiennes, le 14 octobre prochain.

<u> Artisanat - Commerce</u> :

Projet Boulangerie: 3 contacts, une rencontre est organisée pour septembre.

 $\underline{\mathsf{Communication}}:$

Le CHARNAY INFO est en cours, les bulletins des annonceurs ont été envoyés.

Site internet: RAS

Charnay infos: distribution le 15 octobre

Village au 🧡 des pierres dorées



<u>Bulletin intercommunal</u> : dernière réunion le 4 juillet dernier. La couverture et article en cours. Le courrier aux annonceurs a été adressé, quelques retours sont arrivés en mairie.

1. TRAVAUX:

Parking Pravieux La commune est propriétaire depuis le 1^{er} aôut2024

Accord ABF avec prescription

Début des travaux 15 décembre /15mars

City stade Borne est installée mais pas en fonction

Centre bourg Visite de l'architecte le 30 juillet. Réception des devis dont

diagnostics voirie.

Ecole Des travaux ont été effectués sur l'éclairage pour 2 classes,

peinture et installation toilette. Aménagement du poste de

travail d'Isabelle en cuisine.

Parking Ecole En attente d la décision des ABF – marché public mis en ligne-

début des travaux prévu pour 15 décembre 2024

2. URBANISME : la commission a eu lieu le 23 juillet dernier

DIA 30 Route des fonds DP Refusée à L. GAUTIIER, installation pergola Procès-verbal pour infraction au code de l'urbanisme le 3 septembre PC Modificatif N. OUARED FONTAINE, contentieux avec M. JONNERY

Prochaine commission le 10 septembre 2024.

3. VIE SOCIALE

Ecole:

Anaïs BIBET, nouvelle Directrice a pris ses fonctions à la rentrée.

Deux nouvelles embauches ; Christella CLEON pour l'entretien (remplacement de Lydia SUTTER) et Amélie GIBOULOT (remplacement congés maternité de Jennifer DUCRUEUX). Angélique TOULEMONDE en arrêt maladie à solutionner.

Commission vie sociale - Personnes âgées : RAS

Conseil Municipal d'Enfants: RAS

4. INTERCOMMUNALITE

SIEVA: RAS

SIVU DE LA PRAY: RAS





SYDER: Borne en cours

Office du tourisme: RAS

<u>Communauté de Communes</u> :

Changement de la Société de prestation ramassage Ordures suite liquidation judiciaires. Nouveau prestataire : NICOLLIN

Livraison des composteurs : livraison sur 2025, un courrier sera envoyé au demandeur lors de la livraison.

Espace Pierres Folles: ras

5. QUESTIONS DIVERSES: aucune

La séance est levée à 21h40.

PROCHAIN CONSEIL LUNDI 7 octobre 2024 à 20h00

